



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

La mise en application du COP à VNF provoque une dégradation des conditions de travail qui ne cessent de s'amplifier dans les services ou sur le terrain. Surcharge de travail, manque de moyens, manque d'effectifs, perte de missions, dégradation du service public sont les conséquences directes des multiples réorganisations liées au contrat d'objectif et de performance. Il ne faut pas oublier d'évoquer les troubles physiques et psychologiques que cela entraîne sur les agents de l'établissement.

La CGT, seule organisation syndicale de VNF qui n'a pas signé de trêve pendant la période des JO, s'est mobilisée le 25 avril ou nous étions plus de 1000 devant le ministère de l'écologie, afin d'obtenir de véritables avancées sociales concernant la sécurité et les conditions de travail. Le préavis de grève avait été déposé de longue date par notre fédération, néanmoins la direction a pris la décision de maintenir la convocation de son CSA **sans la présence de la CGT**.

La CGT ne cèdera pas devant une pression qui se fait de plus en plus forte, elle restera dans la lutte car c'est le seul moyen d'obtenir de véritables avancées sociales. Dernièrement, nous en avons eu l'exemple avec les agents de la SNCF, qui ont obtenu gain de cause **grâce à la mobilisation**. Les Contrôleurs aériens ont obtenu gain de cause **grâce à la mobilisation**. Les dockers, la RATP, les éboueurs sont en train de se mobiliser eux aussi



La mobilisation paye ! Nous en avons les exemples !

Nous aussi, mobilisons-nous à VNF, tous ensemble, en cette période olympique

Faisons pression tous ensemble sur notre direction pour obtenir de véritables avancées sociales et non pas se contenter des quelques miettes qu'elle veut nous accorder pour acheter la paix sociale



Mobilisons-nous tous ensemble :

- **Personnels administratifs**, pour demander notamment l'arrêt de l'écrêtage des heures supplémentaires effectuées qui n'est ni plus ni moins que du travail dissimilé, la revalorisation significative de L'IFSE, ...
- **Contractuels de droit public ou privé**, pour demander notamment des revalorisations de salaires, ...
- **Ouvrier des Parc et Atelier**, pour demander notamment une revalorisation du prime métier, ...
- **Personnel d'Exploitation de VNF**, pour demander notamment une revalorisation de la PTETE pour toute les classes et la bonification du service actif qui permettrait de partir plus tôt et sans décote, ...

N'oublions pas, non plus, la position inacceptable de l'établissement avec sa politique immobilière qui fait peser un lourd fardeau sur le dos des agents ou retraités, logés en NAS, en COP-A, en COP-15 ou en COT. Certains d'entre eux ont vu ces derniers mois, leur loyer s'envoler englobant une partie de leur salaire ou retraite.

La CGT VNF revendique :

- La revalorisation immédiate et significative de l'IFSE pour les personnels administratifs.
- Des mesures de revalorisation salariale pour les personnels privés de VNF.
- L'augmentation des effectifs à VNF, avec en priorité le recrutement de personnel statutaire sur concours et OPA pour que cesse le travail dissimulé institutionnalisé à VNF.
- Le recrutement en priorité d'effectif sur la filière prévention et pôle proximité des ressources humaines dans les directions territoriales.
- La rédaction d'un nouveau protocole VNF sur la PTETE et prime métier, pour les personnels d'exploitation et les OPA, à deux niveaux uniques, 6000€ à minima et 8000€ pour les ouvrages sensibles, l'encadrement et l'expertise.
- La mise en place d'un dispositif permettant aux agents en horaires variables de récupérer et/ou de se faire payer les heures effectuées au-delà des 12h mensuelles, de façon majorée
- Un moratoire sur la dématérialisation, digitalisation et démultiplication des applications à VNF isolant toujours davantage les agents, y compris dans les situations de détresse
- L'augmentation significative, et à minima de 20% des investissements sur les logements de service, pour faire face aux enjeux climatiques de demain, pour limiter les coûts énergétiques, et permettre aux agents d'être logés dignement.
- La mise en œuvre d'un dispositif garantissant à l'occupant d'un logement de service une redevance inférieure à 30% du traitement de base pour les agents logés en Conventions d'Occupation Temporaire ou Précaire (COP-15, COT, COP-A)
- Le respect de l'engagement du zéro impact financier pour les agents logés en COP-A
- La réalisation d'une expertise RPS par un cabinet indépendant dans chaque DT et siège avant chaque réorganisation projetée.
- L'acquisition de matériels ou d'installations limitant au maximum la pénibilité des tâches à réaliser dans le quotidien des agents (dégrilleurs, faucardeurs, pontons multifonctions ou bateaux permettant le retrait des embâcles...).
- Le recrutement d'agents permettant d'assurer les travaux de maintenance et d'entretien spécifiques à la voie d'eau, en régie.
- La mise en œuvre d'un système d'alerte efficace pour les actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes et les signalements des lanceurs d'alerte
- La définition et la diffusion d'une procédure relative aux enquêtes administratives
- La concertation et la mise en œuvre d'un plan d'actions d'insertion et de maintien en emploi des personnes en situation de handicap, afin que VNF respecte son obligation d'emploi des personnes en situation de handicap à VNF, fixée réglementairement à 6% de l'effectif total.
- La réaffirmation et le respect de la non-mobilité imposée des personnels impactés par les réorganisations au sein des directions territoriales.
- La réhabilitation de tous les logements en Nécessité Absolue de Service.
- Bonification de 25% du service actif pour les PE de VNF
- Le retour à un seul statut pour les personnels d'exploitation
- Des mesures immédiates afin que cessent les situations de discrimination syndicale à l'encontre des représentants CGT

Rapprochez-vous de vos représentants locaux pour nous tenir informé des prochaines mobilisations de la CGT

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Le montant de la cotisation équivaut à 1 % de votre salaire net

Rien de plus simple, il suffit de nous remettre ce bulletin d'adhésion ou bien de contacter la FNEE CGT à cette adresse :

fd.equipement@cgt.fr

Nom Prénom
Service/Direction/DT Tel.
Corps d'appartenance Mail
Adresse Domicile

Je choisis de régler ma cotisation par Prélèvement automatique Chèques Virement